



Conseil économique et social

Distr. générale
24 mai 2016
Français
Original : anglais

Session de 2016

24 juillet 2015-27 juillet 2016

Point 5 de l'ordre du jour

Débat de haut niveau

Déclaration présentée par la Fundación Global Democracia y Desarrollo, organisation non gouvernementale dotée du statut consultatif auprès du Conseil économique et social

Le Secrétaire général a reçu la déclaration ci-après, dont le texte est distribué conformément aux paragraphes 30 et 31 de la résolution 1996/31 du Conseil économique et social.

16-08360X (F)



Merci de recycler



Déclaration

Le Forum politique de haut niveau sur le développement durable s'attèle à exercer une action mobilisatrice, à donner des orientations et à formuler des recommandations aux États Membres concernant la mise en œuvre et le suivi du Programme.

La Déclaration ministérielle du Forum doit impérativement souligner l'importance du rôle de la société civile dans la mise en œuvre du Programme 2030. Ce sujet a été clairement mentionné dans la Déclaration de Rio+20. La société civile a apporté une contribution significative aux documents finaux du Programme de développement durable pour l'après-2015. Il est donc tout à fait naturel qu'elle participe aux efforts visant à réaliser les objectifs de développement durable.

Cette participation et cette collaboration devraient prendre plusieurs formes. Dans certains pays, à l'instar de la République dominicaine, le Gouvernement a mis en place une commission interinstitutions spéciale en charge du développement durable qui vise « à promouvoir la mise en œuvre du Programme 2030 dans ses trois dimensions, par le biais de politiques publiques énoncées dans des instruments de planification ».

Fundación Global Democracia y Desarrollo salue et encourage les initiatives prises dans ce sens. Toutefois, elle suggère que la société civile participe plus activement à ces efforts. Les membres de la société civile doivent représenter au moins 30 % des commissions nationales ou régionales. Les commissions de cette nature devraient également assurer et encourager explicitement la participation du secteur privé en incluant les associations professionnelles. Elles devraient également tenir compte des administrations locales et de la communauté universitaire.

Par exemple, la Commission méditerranéenne sur le développement durable, une institution créée par la Convention de Barcelone, est composée de 40 membres. Les représentants des autorités locales, des milieux d'affaires, des organisations non gouvernementales, des experts et du monde universitaire cooptés suivant un système rotatif, sont au nombre de 18, ce qui représente presque 50 % de la totalité des membres.

Une instance plus large et inclusive peut garantir une multiplicité de points de vue et d'expériences qui aboutiront à la proposition de mesures plus effectives et efficaces pour la mise en œuvre du programme de développement. Le document final pourrait souligner l'importance du principe d'inclusion dans cette initiative.

La Déclaration ministérielle devrait également encourager l'inclusion d'un groupe scientifique dans les commissions nationales ou régionales de développement durable. S'agissant des pays en développement, l'une des préoccupations majeures est le faible niveau de l'investissement dans la recherche et le développement. En conséquence, la communauté scientifique est généralement inexistante ou a une portée très limitée.

Si les ressources humaines nationales et la coopération internationale sont mises à profit afin de faire figurer dans l'organe de promotion et de suivi du développement durable un groupe scientifique, cela peut contribuer à mieux informer les commissions de développement durable au niveau national et régional. Tel est le cas en Finlande où un groupe d'experts a apporté des contributions à la

Commission sur les principaux obstacles au développement durable, et identifiant en même temps les domaines de recherche nécessaires.

Les observations du groupe d'experts pourraient être utilisées comme base pour formuler des propositions concernant les possibilités de partenariat public-privé. Ces nouveaux partenariats publics-privés pourraient permettre de créer et de façonner de nouveaux marchés orientés vers les objectifs de développement durable. La prise en compte des milieux d'affaires est, une fois de plus, déterminante dans la recherche de solutions multisectorielles efficaces.

Il faut tirer des leçons des objectifs du Millénaire pour le développement : le principe d'inclusion à tous les niveaux est déterminant pour obtenir un impact mondial réel. De plus, l'état de l'économie mondiale requiert plus d'efficacité dans les initiatives mondiales complexes à l'instar de la réalisation du Programme 2030.

Il importe donc de s'inspirer des efforts d'inclusion remarquables et sans précédent observés dans le cadre du Groupe de travail ouvert sur les objectifs de développement durable, et de saisir en même temps l'occasion de rendre la mise en œuvre du Programme plus inclusive qu'elle ne l'a été à ses débuts.
